

nisation de ces degrés d'instruction est empruntée à l'Allemagne avec de légères modifications. On y a ajouté une sorte d'enseignement spécial pour l'agriculture ; on a fondé et réorganisé à cet effet l'école d'agriculture de Tirynthe ; d'autre part on a ouvert à Athènes une école polytechnique ou des arts et métiers.

La loi sur l'enseignement secondaire et supérieure a subi, jusqu'à nos jours, plusieurs remaniements, tandis que la loi sur l'enseignement primaire n'a pas varié ; le mode d'enseignement mutuel domine encore. Cependant l'expérience a démontré non seulement chez nous, mais partout ailleurs, que de nos jours ce mode n'est plus applicable. Bien des hommes compétents et des sociétés d'enseignement ont protesté contre cette organisation des écoles primaires, et travaillent vigoureusement pour établir un système raisonné. Parmi les deux derniers ministres de l'instruction publique, MM. G. Milissis et Th. Delyannis, avaient fait préparer par une commission de nouveaux projets de loi sur l'instruction primaire ; l'adoption par la Chambre d'une loi sur la réorganisation de l'école normale des instituteurs et la récente fondation de cette école nous paraissent de bon augure. Ces améliorations vont nous mettre à la hauteur des progrès que la pédagogie a fait depuis quelque temps en Europe, et le programme adopté nous montre qu'on a tenté de sérieuses réformes dans les écoles primaires. Il est également urgent d'activer les progrès de l'instruction secondaire et supérieure ; ainsi, nous attendons dans un avenir prochain l'organisation de l'Académie de Sinas à Athènes.

Tels sont, en général, les travaux du gouvernement grec pour la propagation de l'instruction publique. Parallèlement à ces efforts, il faut mentionner les nombreu-

